



Banque européenne d'investissement

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rapport Annuel au Conseil des Gouverneurs

concernant l'exercice financier 2008

COMITÉ DE VÉRIFICATION

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

concernant l'exercice 2008

Table des matières :

1.	INTRODUCTION	1
2.	ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	1
2.1	Suivi des faits nouveaux et des nouvelles initiatives de la Banque.....	1
2.2	Activités relatives à la gestion des risques	3
3.	QUESTIONS D'AUDIT ET QUESTIONS COMPTABLES	5
3.1	Bilan du travail d'audit.....	5
3.1.1.	<i>Réviseurs externes</i>	6
3.1.2.	<i>Audit interne</i>	7
3.2	Les états financiers au 31 décembre 2008 et les déclarations annuelles du Comité de vérification	7
3.3	Principales questions pour 2009.....	8
4.	CONCLUSIONS	9

1. INTRODUCTION

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de la BEI, la Comité de vérification est chargé de vérifier les comptes de la Banque et soumet chaque année au Conseil des gouverneurs un rapport sur les résultats de ses travaux. Pour se forger un avis sur les états financiers, il évalue non seulement la pertinence et l'efficacité des systèmes de gestion des risques et des contrôles internes de la BEI, dans la mesure où ceux-ci ont un effet sur l'information financière, mais aussi le processus de contrôle du respect des normes et procédures auxquelles la Banque est soumise, tandis que le travail approfondi de vérification des comptes est réalisé par un cabinet d'audit externe.

Pour l'exercice financier 2008, le Comité de vérification a émis ses déclarations annuelles sur le Groupe BEI, la Banque, la Facilité d'investissement, le Fonds fiduciaire de la FEMIP et le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, dans lesquelles il confirme que les états financiers établis pour ces entités donnent une image fidèle de leur situation financière ainsi que des résultats de leurs opérations et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice financier considéré. Le présent rapport décrit les travaux réalisés par le Comité de vérification depuis la dernière séance du Conseil des gouverneurs, notamment le suivi des recommandations des exercices précédents et identifie les éléments clés du processus par lequel le Comité obtient les assurances nécessaires.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Afin de s'assurer que les opérations de la Banque sont menées de manière appropriée, conformément aux dispositions du règlement intérieur, le Comité de vérification s'est régulièrement entretenu avec la direction et a analysé les documents qui lui ont été présentés concernant les activités de la Banque (y compris les rapports soumis à intervalles réguliers aux instances dirigeantes, les documents soumis au Conseil d'administration, les rapports de l'Audit interne et des réviseurs externes, les synthèses des procès verbaux des réunions du Comité de direction et du Conseil d'administration ainsi que certains documents à caractère technique traitant de questions pertinentes). Le Comité s'est également entretenu des activités avec les services de la Banque, s'intéressant particulièrement à la situation de crise au niveau mondial. Le programme de travail du Comité de vérification est conçu de façon à lui assurer une bonne compréhension des activités de la Banque et à lui permettre de formuler des questions et d'évaluer les risques potentiels que présentent les diverses évolutions au sein de la Banque.

2.1 Suivi des faits nouveaux et des nouvelles initiatives de la Banque

Le Comité de vérification est tenu informé de toute nouvelle initiative ou fait nouveau d'importance stratégique et il les évalue sous l'angle des risques, mais aussi de leur impact sur les rapports financiers et de leurs implications en matière d'audit. Pour ce qui est des nouveaux produits que la Banque devra élaborer pour répondre aux demandes croissantes de financement, le Comité a recommandé que tous les produits devant être présentés au Comité des nouveaux produits soient correctement identifiés et évalués.

La réaction de la Banque face à la crise mondiale. La BEI a répondu avec détermination à la crise du crédit et à la profonde récession économique qui commence à toucher l'Europe et les autres pays où elle exerce ses activités. Les risques qu'entraînent l'accroissement des activités et la volonté de réagir rapidement aux demandes des États membres de l'UE ainsi que les risques associés à la dégradation de la qualité de crédit de l'ensemble des valeurs mobilières ont tous été très bien gérés par la Banque, comme il est décrit, de manière plus détaillée, au paragraphe 2.2 ci-dessous.

La nouvelle stratégie en faveur des petites et moyennes entreprises (PME). Lors de la dernière séance du Conseil des gouverneurs, la Banque a été invitée à intensifier ses efforts à l'appui des petites et moyennes entreprises. Ce secteur représentait déjà une priorité pour le Groupe et celui-ci était bien préparé à répondre aux demandes du Conseil des gouverneurs, puisqu'il avait conclu, au début de 2008, une consultation paneuropéenne sur les PME visant à évaluer si le produit offert par la BEI répondait bien aux besoins des bénéficiaires. Le partenariat avec le secteur bancaire, qui continuera à jouer le rôle d'intermédiaire, a été renforcé avec trois types d'instruments conçus pour mettre en œuvre la décision : le prêt BEI pour les PME (auparavant appelé prêt global), dans lequel la BEI assume le risque sur l'intermédiaire, celui-ci assumant le risque sur les PME ; les dispositifs de partage des risques ; et l'instrument de financement mezzanine en faveur de la croissance – un mandat confié au FEI. La diversification des produits s'accompagnera d'exigences strictes mais simplifiées en matière d'information, visant à s'assurer que l'avantage lié au financement de la BEI est bien transféré, de manière transparente, au bénéficiaire final. En 2008, le volume des signatures en faveur des PME a atteint 8,5 milliards d'EUR, soit un montant supérieur de 70 % au volume atteint en 2007 (5 milliards d'EUR) et supérieur de 21 % à l'objectif fixé.

Les objectifs du Plan d'activité de la Banque (PAB) pour 2008. Le Comité de vérification a pris note de ce que la plupart des objectifs ambitieux fixés pour 2008, tels que le volume global des signatures au titre du MFS, du MFPR et du LGTT¹, ont été dépassés. Le Comité a demandé et obtenu l'assurance que la Banque disposait des ressources humaines et des compétences nécessaires pour gérer ces produits.

Le PAB+ pour 2009. Le PAB actuel, approuvé par le Conseil d'administration en décembre, vise à relever le niveau d'activité de 30 %, tout en maintenant la qualité des opérations de la Banque. Les objectifs de prêt prioritaires restent la convergence, l'économie de la connaissance, les RTE, l'environnement, les PME et l'énergie. La Banque consentira des efforts particuliers pour augmenter le volume de ses prêts à l'appui du plan européen de relance, ce qui supposera de lever sur les marchés des capitaux un volume de fonds jusqu'ici jamais atteint. Le PAB identifie les risques spécifiques qu'entraîne l'accroissement des activités dans un contexte de crise sur les marchés, tels que les risques de liquidité, les risques opérationnels et les risques financiers. Le Comité prend note des mesures visant à soutenir la réalisation du PAB+, telles que décrites dans un document élaboré par un groupe de travail spécial de haut niveau. Ces mesures (voir également le paragraphe 2.3 ci-dessous) portent sur la nécessité de se procurer des ressources, de renforcer le suivi et l'atténuation des risques, de simplifier les procédures et de se concentrer davantage sur les priorités.

Le Comité de vérification souligne qu'il est important que les départements de la Banque disposent des ressources appropriées et il suivra la mise en œuvre des mesures concernées. Le Comité analyse en permanence les différents types de risque avec les directions responsables. Ainsi, le Comité a relevé que la Banque était déjà confrontée à des conditions d'emprunt plus difficiles et à des coûts relativement plus élevés. En outre, le déséquilibre entre les modalités d'emprunt et de prêt s'accroît. Par conséquent, faute d'allonger la durée des emprunts ou de raccourcir la durée des prêts, la Banque pourrait être confrontée à un décalage croissant en matière de trésorerie et de collecte de ressources.

Changements organisationnels. Le Comité de vérification est informé des restructurations réalisées au sein de la Banque. En 2008, les nouveaux départements autonomes, en particulier les départements Gestion et restructuration des transactions et Ressources humaines, ont fait l'objet de présentations au Comité.

Mandats extérieurs. Le Comité de vérification est préoccupé par une action intentée par le Parlement européen devant la Cour européenne de justice à l'encontre de la décision prise en décembre 2006 par le Conseil de l'Union européenne concernant la garantie fournie par la Communauté à la BEI pour les opérations réalisées au titre des mandats extérieurs (pour la période 2007-2013). Le Parlement européen conteste la régularité de cette décision, affirmant

¹ MFS : Mécanisme de financement structuré ; MFPR : Mécanisme de financement avec partage des risques ; LGTT (*Loan Guarantee Instrument for TEN. Transport projects*) : Instrument de garantie de prêt en faveur des RTE de transport.

qu'une procédure de codécision aurait dû être suivie. Étant donné que la Banque est directement concernée, le Comité de vérification a demandé que l'on étudie les risques et les conséquences qu'entraînerait l'absence de codécision et que l'on prépare une solution à mettre en œuvre dans cette éventualité.

Technologies de l'information (IT). Le Comité suit l'évolution des systèmes informatiques de la Banque et s'entretient régulièrement avec le directeur du département IT. En 2008, le Comité s'est renseigné, notamment, sur le plan de continuité des activités et a été tenu au courant de la migration de l'ensemble des applications de production vers des centres de données extérieurs (processus dont l'achèvement est prévu pour avril 2009). Le Comité de vérification a également suivi la mise à jour de l'important logiciel d'application utilisé pour les opérations d'emprunt et de trésorerie et a obtenu l'assurance que les opérations de clôture de l'exercice ne souffriraient pas des problèmes habituellement associés à une telle migration (notamment l'encodage manuel). L'Audit interne a par ailleurs présenté un compte rendu sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'une nouvelle application pour les opérations de prêt.

Le Comité de vérification estime que l'addition de connaissances informatiques à la gamme des compétences dont il dispose actuellement permettrait de renforcer ses capacités de surveillance. Il accueillerait donc avec satisfaction la désignation d'un membre du Comité de vérification, ou d'un observateur, disposant d'une telle expérience.

Initiatives en matière de responsabilisation et de transparence. Le Comité de vérification a pris note de deux faits nouveaux importants dans ce domaine. D'une part, le Comité a été informé de la mise à jour de la « Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière environnementale », qui a fait l'objet d'une consultation publique exhaustive et qui réaffirme l'engagement vigoureux de la BEI en faveur de la viabilité environnementale et du bien-être social. D'autre part, le Comité de vérification a pris note de la politique de signalement, qui s'appuie sur des dispositions existantes figurant dans plusieurs documents, et de son propre rôle, dans le cadre de cette politique, en tant qu'instance de dernier recours à laquelle présenter les cas présumés de fraude, de corruption, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

2.2 Activités relatives à la gestion des risques

L'environnement économique s'est très fortement modifié et de nouveaux changements interviendront probablement encore dans différents domaines : réglementation, réduction de l'endettement du secteur bancaire et financier, instabilité prolongée des marchés et attente d'une surveillance plus efficace. Pour le Comité de vérification, la compréhension du profil de risque de la Banque – et de la manière dont la Banque améliore ses procédés de gouvernance en matière de gestion et de contrôle des risques – est, et restera, une priorité absolue.

Suite à la crise du marché du crédit de 2008 et aux turbulences économiques qui s'en sont suivies, le Comité de vérification a intensifié ses échanges avec la direction Gestion des risques (*Risk Management* – RM), sur laquelle il s'appuie traditionnellement pour obtenir des assurances, et lui a soumis des demandes d'information spécifiques et plus détaillées. Le Comité de vérification a été satisfait de la qualité globale de l'analyse qui lui a été fournie et des réponses obtenues lors de ces réunions. Les principales questions en matière de gestion des risques sont présentées ci-dessous :

Mesures prises par la Banque pour lutter contre la crise. RM a joué un rôle central dans les actions prises par la Banque pour éviter tout impact négatif de la crise. À cet effet, des mesures spéciales ont été prises à partir de septembre 2008 afin de suivre les contreparties qui ne figuraient pas sur la liste des opérations à surveiller et un groupe de travail spécial a été créé dans le but de coopérer étroitement avec la direction des finances ou avec les directions opérationnelles, selon les cas. En 2009, RM continuera à se concentrer sur le secteur des grandes entreprises.

Mise en conformité avec Bâle II. Le Comité de vérification continue à prêter une attention particulière aux efforts consentis par la Banque pour appliquer volontairement les dispositions de l'accord de Bâle II, une voie sur laquelle des progrès ont été accomplis, mais à un rythme plus lent que l'année précédente. L'analyse du Comité est corroborée par les recommandations de l'Audit interne à ce sujet, lesquelles ont été approuvées par le Comité. Le Comité espère donc que le processus d'attribution de notes internes aux contreparties de la BEI sera achevé avant la fin de l'année et que la documentation étayant la méthodologie utilisée pour l'attribution des notes internes sera améliorée. Le Comité suggère également d'effectuer un suivi méthodique des recommandations faites par l'instance de contrôle bancaire de la place de Luxembourg.

La BEI applique l'approche « complexe » de Bâle II, bien qu'elle ne dispose pas d'un historique de pertes suffisant sur son portefeuille de prêts ; c'est pourquoi le Comité a demandé s'il ne serait pas plus simple d'utiliser, comme plancher, la perte en cas de défaut selon l'approche « fondation » (à savoir les paramètres réglementaires prudents). Toutefois, la Banque tente de surmonter cette difficulté en analysant les pertes enregistrées par le passé sur les opérations réalisées au titre du mandat de prêt hors UE et en mettant ses données en commun avec celles de la Société financière internationale (SFI), ce qui devrait lui permettre d'obtenir des chiffres plus significatifs sur les pertes en cas de défaut (et sur les probabilités de défaut).

Le rapport annuel sur les risques. Le Comité de vérification procède à un échange de vues avec RM sur tous les rapports trimestriels sur les risques et il reçoit copie des rapports mensuels sur les risques opérationnels. Conjointement avec RM, le Comité a analysé la qualité de crédit du portefeuille, la composition de la liste des opérations à surveiller et les différentes mesures de concentration et il a constaté que les limites sectorielles n'avaient pas été dépassées.

Encours bancaires. Le Comité de vérification a sollicité une analyse des principaux encours sur des banques et a posé des questions sur la politique suivie en ce qui concerne les limites par groupe de banques et de pays ainsi que les limites par produit. Le Comité a recommandé que les limites et les fonds propres des contreparties soient réexaminés de manière plus fréquente, étant donné la situation de crise qui prévaut actuellement.

Politiques et procédures en matière de gestion des risques. Les lignes directrices de la politique de la BEI en la matière font l'objet d'une mise à jour en continu qui tient compte de l'évolution du secteur des risques. Ainsi, les documents « *EU – Credit Risk Policy Guidelines* » (Lignes directrices de la politique de la BEI en matière de risques de crédit dans l'UE) et « *Financial Risk and ALM Policy Guidelines* » (Principes directeurs en matière de risques financiers et de GAP) ont été actualisés en janvier 2009. Le Comité de vérification suit l'évolution de ces questions de manière systématique.

Le Comité de vérification continuera à s'appuyer sur RM en analysant ses rapports d'une manière critique et constructive et en maintenant la coopération positive qui a prévalu jusqu'à présent.

2.3 Suivi des questions soulevées les années précédentes

Le Comité de vérification a identifié onze recommandations qui figuraient explicitement dans ses deux rapports annuels précédents ; cinq de ces questions ont été résolues et, pour le reste, le Comité de direction a délégué les tâches de suivi à l'Audit interne. En outre, après chaque réunion, le Comité de vérification prend note des points sur lesquels une action est nécessaire – la plupart d'entre eux ont été résolus dans le courant de l'année.

Les principales recommandations des exercices précédents sont passées en revue ci-dessous :

Réorganisation de la fonction « Contrôle financier ». Le Comité de vérification a été consulté sur la réorganisation de la fonction « Contrôle financier » (CF) et sur la question du remplacement de son directeur. Le Comité a également fait des suggestions en ce qui concerne la sauvegarde de l'indépendance de CF. Dans le même temps, le Comité de vérification a donné son avis sur la rédaction de la charte du Contrôle financier et a pu s'assurer que le dispositif mis en place satisfaisait aux exigences d'indépendance et évitait les conflits d'intérêts.

Meilleures pratiques bancaires. Dans son rapport annuel pour l'exercice 2006, le Comité de vérification a proposé aux services de la Banque d'établir une documentation sur les normes susceptibles de s'avérer pertinentes. Des travaux ont été accomplis dans ce sens, mais le Comité renouvelle sa recommandation eu égard aux responsabilités supplémentaires qui pourraient lui être confiées une fois que les nouveaux statuts seront adoptés, lors de la ratification du traité de Lisbonne (voir ci-dessous).

Analyse des carences en matière de risques. Dans le rapport annuel de l'année dernière, le Comité de vérification a recommandé que la Banque réalise une analyse des carences en matière de risques afin de s'assurer que tous les risques possibles, en particulier ceux qui ne sont pas couverts par Bâle II, sont systématiquement identifiés et évalués au regard de leur probabilité et de leur impact. Le Comité n'a pas reçu de rapport officiel sur la mise en œuvre de cette recommandation. Toutefois, le Comité a pris note de la création d'un groupe de travail spécial (*COP Scenario Task Force*) chargé d'étudier l'impact potentiel de la crise sur la Banque. Ce groupe de travail a rédigé un document contenant un certain nombre de propositions pour soutenir la mise en œuvre du PAB+. Bien qu'elles ne fassent pas explicitement référence aux différentes sections du PAB, les mesures proposées entendent répondre aux risques identifiés dans le PAB et cet exercice peut donc être considéré comme constituant une analyse ad hoc des risques que présentent les différents scénarios. Les avantages découlant de l'adoption de l'approche plus systématique suggérée par le Comité dans son dernier rapport annuel seraient de fournir un cadre permanent pour ces analyses de risques, y compris les réponses possibles.

Démarche préventive en matière de lutte contre la fraude. Le Comité note avec satisfaction que l'Unité d'enquête sur les fraudes a été renforcée avec la création de nouveaux postes et qu'une formation sur les signaux d'alerte en matière de fraude sera offerte au personnel concerné. Dans la même optique, la Banque prépare un système de radiation et élabore une base de données sur les sous-traitants, qui permettra aux enquêteurs d'utiliser des techniques d'extraction de données pour analyser les tendances sectorielles ou régionales. Enfin, une politique de signalement a été approuvée et présentée au Comité, qui recommande que ce document soit largement diffusé au sein du personnel.

Questions concernant le moral du personnel. Le Comité de vérification a noté avec satisfaction que la Banque s'est attaquée aux risques identifiés par le Comité de vérification dans son rapport annuel pour l'exercice 2007 quant à une éventuelle dégradation du moral du personnel et se félicite de constater que la communication s'est améliorée. Le Comité a appris avec satisfaction que la procédure de conciliation lancée l'année dernière a été menée à bon terme et qu'un accord a été trouvé en matière de rémunération, tandis que les directeurs généraux interrogés ont fait état d'une amélioration du moral du personnel, laquelle s'explique notamment par les nouveaux défis auxquels la Banque est confrontée. Le Comité de vérification a vivement recommandé à la Banque de veiller à recruter rapidement le personnel supplémentaire nécessaire pour réaliser le programme ambitieux prévu pour 2009 et 2010 et d'assurer la formation requise pour que le personnel puisse s'acquitter de tâches nouvelles et potentiellement plus difficiles ; le Comité de vérification a noté que le Comité de direction avait approuvé l'embauche de personnel supplémentaire pour certains services de la Banque.

3. QUESTIONS D'AUDIT ET QUESTIONS COMPTABLES

3.1 Bilan du travail d'audit

Dans le cadre de ses missions, le Comité de vérification coopère avec les réviseurs externes et l'Audit interne, ce qui lui permet d'obtenir des assurances suffisantes concernant l'exactitude des informations financières ainsi que la pertinence des mécanismes de contrôle interne et la manière dont les contrôles sont mis en œuvre. L'existence d'une structure efficace de contrôle interne et son fonctionnement sont également confirmés via des déclarations écrites fournies par la direction de la Banque.

Au cours de la période considérée, le Comité de vérification a bénéficié d'un soutien continu et approprié de la part des deux fonctions d'audit et a œuvré à l'harmonisation et à la coordination des efforts des deux équipes, et continue de la faire.

La coopération avec la Cour des comptes européenne (CCE) est régie par l'accord tripartite, qui a été renouvelé d'un commun accord en juillet 2007 – la Banque et la CCE ayant jugé que cet accord fonctionnait de manière satisfaisante lors de leurs réunions communes. Le Comité de vérification s'est entretenu avec le membre de la CCE responsable de l'audit des activités bancaires ; celui-ci a présenté au Comité une vue d'ensemble des tâches d'audit prévues concernant le groupe BEI et a, dans le même temps, fait part de sa satisfaction au sujet de la qualité de l'environnement qu'offre la Banque en matière d'audit. Le Comité de vérification a confirmé avoir pris bonne note des conclusions d'audit en ce qui concerne la légalité et la régularité de l'audit des activités bancaires menées dans le bassin méditerranéen et a effectué un suivi approprié au sein de la Banque.

3.1.1. Réviseurs externes

Le Comité de vérification a demandé aux réviseurs externes d'élargir le champ de leurs procédures d'audit et de leurs vérifications par sondage afin d'assurer que leur travail couvre entièrement les effets de la crise financière. Les réviseurs ont mobilisé des ressources supplémentaires, moyennant un supplément d'honoraires, et le Comité de vérification a été informé de ce que, pour certaines catégories de transactions et certains postes du bilan, un audit complet a été réalisé.

Le Comité s'est entretenu régulièrement avec les réviseurs externes et a dûment suivi leurs activités, en sollicitant des rapports sous forme écrite et verbale, en examinant les rapports rédigés par les réviseurs externes et en sollicitant des renseignements complémentaires. En outre, le Comité a interrogé les réviseurs externes en bonne et due forme avant la certification des comptes.

En outre, le Comité a reçu, cette année, une lettre concernant l'évaluation du contrôle interne, conformément à la demande spécifique faite avant le lancement de l'audit.

Pour 2008, d'un commun accord avec le Comité de vérification, les auditeurs externes avaient décidé de prêter une attention particulière aux points suivants :

- les modifications des systèmes informatiques prévues en 2008, dans le cadre du programme ISIS ;
- les questions de valorisation dans le contexte de l'application de l'option juste valeur et de la crise financière ;
- le suivi dans le contexte de la crise ;
- le suivi des cadres de contrôle interne (CCI) ;
- l'organisation et les principes directeurs de la gestion des risques ;
- la conformité avec les normes IFRS.

Le Comité de vérification a obtenu confirmation écrite de l'indépendance des réviseurs externes. En 2008 aussi, le Comité de vérification a examiné plusieurs engagements supplémentaires que pourraient contracter les réviseurs externes afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts.

En 2008, le Comité de vérification a mené, conjointement avec le Comité de vérification du FEI, une procédure d'appel à la concurrence pour la sélection de nouveaux réviseurs externes. Après consultation du Comité de direction (et du directeur général du FEI), c'est KPMG qui a été sélectionné et désigné pour assurer la révision externe du Groupe à compter de l'exercice 2009. KPMG sera engagé indépendamment par la BEI et par le FEI aux termes de deux accords-cadres distincts et il leur est demandé de constituer deux équipes d'audit indépendantes. Toutefois, l'on s'attend à des synergies non négligeables au niveau du Groupe dans le travail d'audit externe.

3.1.2. Audit interne

Le Comité de vérification a marqué son accord avec la consultation réalisée sur le programme de travail de l'Audit interne et a pris bonne note des missions d'audit programmées. Le Comité de vérification sera particulièrement intéressé par les résultats de l'audit des nouveaux produits et des nouveaux mandats.

En 2008, le Comité de vérification s'est entretenu régulièrement avec les responsables de l'Inspection générale et avec le directeur de l'Audit interne.

Le Comité de vérification a pris bonne note des progrès accomplis en ce qui concerne la finalisation et la mise à jour des cadres de contrôle interne (CCI), sur lesquels s'appuient également les réviseurs externes. En particulier, le Comité de vérification a pris note, cette année, du CCI relatif au risque financier et a recommandé que le CCI relatif aux comptes rendus financiers soit mis à jour de manière à tenir compte de la nouvelle structure hiérarchique existant au sein de la fonction « Contrôle financier » et des dispositions de la charte du Contrôle financier.

3.2 Les états financiers au 31 décembre 2008 et les déclarations annuelles du Comité de vérification

Le Comité de vérification a examiné les états financiers consolidés et non consolidés de la Banque pour 2008, y compris ceux de la Facilité d'investissement², du Fonds fiduciaire de la FEMIP et du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

Pour 2008, les états financiers non consolidés ont été établis conformément aux principes généraux de la directive européenne applicable, tandis que les états financiers consolidés, ceux du Fonds fiduciaire de la FEMIP et ceux du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Le Comité de vérification a constaté que la Banque était au courant de l'évolution des principes comptables et veillait à ce que son personnel ait une très bonne connaissance des normes IFRS. S'agissant des états financiers de la Banque et du Groupe BEI, le Comité de vérification a noté les points suivants :

Éléments clés des états financiers statutaires : le Comité de vérification a constaté que le résultat de l'exercice 2008 s'établissait à 1 651 millions d'EUR, soit une progression de 1,1 % par rapport au résultat de 2007. Le total du bilan est passé de 301,9 milliards d'EUR à la fin de 2007 à 325,8 milliards d'EUR à la fin de 2008, ce qui représente une hausse de près de 24 milliards d'EUR. Sur ce montant, 6 milliards d'EUR représentent l'accroissement du programme de papier commercial, auquel correspond, à l'actif, une augmentation de même montant des portefeuilles opérationnels monétaires. Les 18 milliards d'EUR restants représentent l'accroissement des prêts aux bénéficiaires finals (qui sont passés de 155 milliards d'EUR à 173 milliards d'EUR), tandis que les prêts aux institutions financières n'ont pas augmenté. Les éléments de passif correspondants sont des dettes représentées par des titres (qui sont passées de 253 milliards d'EUR à 266 milliards d'EUR), d'autres exigibilités et l'augmentation de 1,5 milliard d'EUR de la réserve du MFS (incluse dans les fonds propres), approuvée par le Conseil des gouverneurs en juin 2008.

Incidences des ajustements liés à l'application des normes IFRS sur les états financiers consolidés : le Comité de vérification constate que l'application des normes IFRS a eu un impact net positif important (4,7 milliards d'EUR) sur le compte de résultat consolidé du Groupe BEI pour l'exercice 2008, portant le résultat consolidé à 6 356 millions d'EUR. L'accroissement s'explique en grande partie par l'application de l'option juste valeur permise par l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, pour la valorisation des emprunts couverts par des produits dérivés (principalement, des contrats d'échange de taux d'intérêt et des échanges croisés de taux et de monnaie). L'application de l'option juste valeur avait eu un effet négatif, mais plus limité, lors de l'exercice 2007. Le Groupe a choisi d'appliquer l'option juste valeur car, sinon, il se produirait un décalage comptable fondamental entre, d'une part, les emprunts couverts, comptabilisés au coût restant à amortir et, d'autre part, les produits dérivés enregistrés à leur juste valeur.

² Le Comité de vérification soumet au Conseil des gouverneurs un rapport séparé sur ses travaux relatifs à la Facilité d'investissement.

Conformément au référentiel IFRS, le Groupe comptabilise ses emprunts à leur valeur de marché, laquelle est très sensible à la conjoncture, tandis que les swaps correspondants sont évalués sur la base de modèles de valorisation internes, puisque ces produits ne font pas l'objet de transactions sur les marchés. Le résultat net de la variation de la valeur des emprunts et des instruments de couverture est un gain comptable latent. Étant donné que le Groupe a l'intention de conserver tous les instruments financiers concernés en portefeuille jusqu'à leur échéance, ces gains latents devraient être entièrement neutralisés à la clôture des flux sur les obligations et sur les swaps de couverture. L'année dernière, l'on avait observé le phénomène inverse : le résultat net du Groupe BEI s'établissait à 843 millions d'EUR, contre un résultat statutaire de 1 633 millions d'EUR ; ce phénomène pourrait s'inverser à nouveau dans les années à venir.

Le Comité continuera à suivre le débat international et l'évolution future de la question de la comptabilisation des instruments financiers, y compris l'application de l'option juste valeur.

Fonds fiduciaire de la FEMIP. Le compte de résultat affiche une perte nette de 566 000 EUR (contre un excédent net de 904 000 EUR en 2007), ce qui s'explique principalement par l'augmentation du nombre de projets financés, tandis que les recettes – provenant en grande partie de la rémunération du solde des contributions de la Commission et des États membres – restent à un niveau comparable à celui de l'année précédente.

Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures. Pour l'exercice 2008, l'excédent d'exploitation s'élève à 1 265 000 EUR, tandis que le total du bilan au 31 décembre 2008 atteint 94 779 000 EUR. Le Comité s'est réuni avec le secrétariat du Fonds dans les bureaux de la Banque et s'est entretenu des états financiers, y compris les opérations financées et le niveau des contributions, ainsi que des questions de gouvernance du Fonds.

3.3 Principales questions pour 2009

Le Comité de vérification suivra le transfert de la mission d'audit aux nouveaux réviseurs externes (KPMG), pour s'assurer qu'ils reçoivent un soutien sans faille et comprennent les attentes de la Banque en ce qui concerne les délais, les résultats à fournir et la disponibilité. Pour que la nouvelle mission d'audit débute dans de bonnes conditions, il est essentiel d'établir des relations ouvertes, basées sur la confiance et la transparence.

Si le traité de Lisbonne est ratifié, les nouveaux statuts de la Banque entreront en vigueur, ce qui renforcera le Comité de vérification tout en lui confiant de plus amples responsabilités, notamment celle de s'assurer que les activités de la Banque sont conformes aux meilleures pratiques bancaires. Le règlement intérieur de la BEI et le manuel du Comité de vérification devront être révisés en conséquence.

À cet égard, le Comité de vérification s'emploie à rédiger un document de référence sur les meilleures pratiques bancaires. Ce document devrait servir de point de départ pour élaborer une stratégie concernant l'obtention et la fourniture des assurances en la matière. Jusqu'à présent, le Comité de vérification a identifié les principaux domaines suivants pour l'application des meilleures pratiques bancaires :

- exigences de fonds propres ;
- grands encours ;
- gestion des risques ;
- contrôle interne ;
- gouvernance d'entreprise ;
- liquidité ;
- lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- questions de comptabilité et de valorisation ;
- transparence ;
- continuité des activités ; et
- risques opérationnels.

Ce document sera communiqué aux services de la Banque ; ceux-ci seront invités à l'étudier et à indiquer dans quelle mesure la Banque se conforme déjà aux normes indiquées. Par la suite, la liste des points à vérifier en matière de conformité sera validée annuellement. Le Conseil des gouverneurs est invité à approuver l'approche proposée qui définit les principaux domaines dans lesquels le Comité de vérification certifiera la conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

4. CONCLUSIONS

Le Comité de vérification est préoccupé par les effets de l'application de l'IAS 39 sur les états financiers du Groupe et avertit qu'il est possible que des pertes latentes non négligeables soient comptabilisées dans les années à venir à cause de cette règle, ce qui pourrait avoir un impact important sur le résultat effectif.

Le Comité de vérification attire l'attention sur les décalages d'échéances croissants entre les emprunts et les prêts, et sur les risques y afférents. Le Comité de vérification a pris bonne note des mesures importantes déjà prises par la Banque pour s'attaquer à ce problème et il continuera à suivre l'évolution de la situation.

Le Comité de vérification estime qu'il a été en mesure de s'acquitter de sa mission statutaire dans des conditions normales et sans entraves. Le Comité de vérification considère que les informations obtenues durant les réunions, y compris l'examen des documents qui lui ont été soumis, et ses propres analyses soutiennent ses conclusions. En conséquence, il a approuvé les états financiers à la date de signature du rapport d'audit par les réviseurs externes et de leur approbation par le Conseil d'administration.

Le Comité de vérification conclut qu'il a rempli ses obligations pour l'exercice 2008 et qu'il a trouvé un juste équilibre en ce qui concerne l'orientation de ses travaux, les questions traitées et les moyens mis en œuvre pour obtenir les assurances nécessaires. Le Comité de vérification estime qu'il maintient au sein de la Banque une position satisfaisante et qu'il continue d'entretenir des relations appropriées avec la direction et les services de la Banque. En 2008, le Comité de vérification a reçu de la Banque le soutien attendu pour lui permettre de s'acquitter comme il convient de ses responsabilités.

Le Comité de vérification confirme que la Banque dispose de procédures et de politiques propres à identifier et gérer les risques. La Banque a élevé le niveau de sensibilisation face à la crise et a renforcé les mécanismes destinés à contrôler et maîtriser les risques y afférents.

À la lumière de ses travaux et des informations reçues (notamment une opinion sans réserve d'Ernst & Young sur les états financiers et une lettre de représentation de la direction de la Banque), le Comité de vérification conclut que les états financiers consolidés et non consolidés ont été établis correctement et qu'ils donnent une image fidèle des résultats et de la situation financière en 2008, conformément aux principes comptables applicables à la Banque.

La même conclusion s'applique aux états financiers de la Facilité d'investissement, du Fonds fiduciaire de la FEMIP et du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, étant donné qu'ils sont couverts, dans une large mesure, par les propres systèmes de contrôle des risques et d'audit interne et externe de la BEI.

Le 8 avril 2009

C. KARMIOS, président

O. KLAPPER, membre

G. SMYTH, membre

Ayant participé aux travaux du Comité de vérification en tant qu'observateurs, nous souscrivons au rapport ci-dessus.

E. MATHAY

J. RODRIGUES DE JESUS

D. NOUY



Banque européenne d'investissement

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rapport Annuel au Conseil des Gouverneurs

sur la

Facilité d'Investissement

concernant l'exercice financier 2008

COMITÉ DE VÉRIFICATION
RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS
CONCERNANT LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT
pour l'exercice 2008

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	4
2. TRAVAUX DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	4
2.1. Analyse des activités de la Facilité d'investissement	4
2.2. Analyse du travail d'audit.....	5
3. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	6
4. CONCLUSION	6

1. INTRODUCTION

En vertu de l'Accord de Cotonou, les financements accordés aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) le sont notamment au titre d'une Facilité d'investissement (FI) de 3,137 milliards d'EUR dont les fonds proviennent des ressources budgétaires des États membres. Les opérations financées au titre de la FI font l'objet d'états financiers séparés. En complément de cette Facilité d'investissement, la BEI peut prêter jusqu'à 2 milliards d'EUR supplémentaires dans les pays ACP sur ses ressources propres sur la période 2008-2013. Les opérations financées sur les ressources propres de la Banque sont couvertes par une garantie spécifique des États membres de l'UE.

Le rôle du Comité de vérification

Le rôle statutaire du Comité de vérification consiste à s'assurer de la régularité des opérations et de la tenue des livres de la BEI, conformément aux Statuts et au Règlement intérieur. Les dispositions financières de l'Accord de Cotonou stipulent que les procédures d'audit et de décharge applicables à la Facilité d'investissement sont identiques à celles prévues pour l'ensemble des opérations de la Banque.

Le présent rapport annuel du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs contient une synthèse des travaux du Comité portant plus particulièrement sur la Facilité d'investissement pendant la période écoulée depuis la dernière séance du Conseil des gouverneurs en juin 2008.

2. TRAVAUX DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

2.1. Analyse des activités de la Facilité d'investissement

L'assurance exprimée par le Comité de vérification repose sur le fait que la Facilité d'investissement partage avec la Banque un certain nombre de systèmes, notamment pour sa gestion des risques, des ressources humaines et de trésorerie ainsi que pour sa communication financière. De surcroît, la Facilité d'investissement est assujettie aux procédures d'audit interne et externe de la Banque. Le Comité s'est également appuyé sur le Rapport annuel sur les risques pour la Facilité d'investissement établi par les services de la Banque.

Les points essentiels relevés par le Comité de vérification concernant la Facilité d'investissement en 2008/2009 sont développés ci-après.

Accord de Cotonou : le 1^{er} juillet 2008, l'Accord de partenariat révisé de Cotonou (Cotonou II) et son protocole financier, le 10^e Fonds européen de développement, sont entrés en vigueur après l'achèvement du processus de ratification. Le protocole couvre la période 2008-2013.

Environnement opérationnel : l'activité de la FI pour 2008 a été légèrement inférieure aux prévisions du plan d'activité, les approbations et signatures accordées représentant 75 % du chiffre prévu, et les décaissements atteignant 57 % du volume escompté. Bien que la volatilité actuelle des marchés financiers ait eu jusqu'à présent des effets directs limités dans les pays ACP – en raison de leur faible intégration dans l'économie mondiale et du développement modeste des marchés de capitaux locaux – la crise financière devrait sous peu avoir dans ces pays un effet indirect de ralentissement, principalement en raison de la baisse substantielle de la demande mondiale, qui a conduit à une diminution du prix des matières premières et à une pénurie d'investissements étrangers.

Contacts avec la direction : le Comité de vérification s'est entretenu à plusieurs reprises avec la direction de la Facilité d'investissement, qui lui a exposé certaines des difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs de 2008. Les raisons invoquées pour expliquer cette sous-performance sont variées : raisons institutionnelles (incertitude quant au calendrier de ratification et d'entrée en vigueur de Cotonou II), impact de la crise dans certaines régions du monde, complexité accrue des opérations et notamment des financements sur projet, des partenariats public-privé ou des

opérations de financement structuré, qui tendent à être plus difficiles à finaliser, mais aussi développement du portefeuille d'assistance technique (qui n'est pour l'instant pas pris en compte dans la réalisation des objectifs fixés par le plan d'activité de la Banque, mais requiert pourtant un volume de travail très important).

Activités de suivi : faisant suite aux points soulevés dans les rapports antérieurs, le Comité de vérification a pris note des progrès réalisés à cet égard. À la fin de septembre 2008, le Comité de direction de la BEI a ainsi approuvé un plan de suivi financier pour le portefeuille ACP en réponse au rapport de l'Audit interne sur les opérations sur capitaux à risques dans les pays ACP.

Le Comité de vérification a également pris note des efforts en cours visant à ajuster les ressources aux missions actuelles, qui comprennent en particulier le suivi. Le Comité de vérification comprend que l'examen devra tenir compte de la complexité croissante des opérations (par exemple des financements sur projet et structurés, PPP compris) qui requièrent parfois des connaissances très pointues.

Nonobstant ce qui précède, le Comité de vérification comprend que toutes les opérations de la FI sont soumises aux procédures de suivi habituelles, qui prévoient notamment l'examen et la validation des contrôles annuels menés par le Département des risques de crédit.

2.2. Analyse du travail d'audit

Auditeurs externes : le Comité de vérification s'est régulièrement entretenu avec les auditeurs externes qui sont désignés par le Comité et lui rendent compte. Pour s'assurer de la fiabilité du travail des auditeurs externes, le Comité de vérification a effectué un suivi approprié de leur activité en sollicitant des rapports oraux et écrits, en analysant les conclusions de leurs travaux et en prenant des renseignements complémentaires, mais aussi en réalisant un entretien en bonne et due forme avant la signature des comptes.

Le Comité de vérification a retenu les observations particulières formulées par les auditeurs externes dans le mémorandum accompagnant leur résumé analytique et dans l'avis sans réserve qu'ils ont émis. Le Comité de vérification évalue régulièrement l'indépendance des auditeurs externes et s'assure notamment de l'absence de tout conflit d'intérêts. Il a noté que l'une des recommandations exprimées par les auditeurs externes dans leur lettre de recommandation au sujet de 2007, qui concernait la comptabilité de la Facilité d'investissement, avait été appliquée.

Audit interne : l'Inspecteur général, qui dépend du président, est responsable de trois fonctions essentielles sur lesquelles le Comité doit obtenir des assurances, à savoir l'Audit interne, l'Unité d'enquête sur les fraudes et l'Évaluation des opérations. L'Inspecteur général peut s'adresser librement au Comité de vérification et s'est régulièrement entretenu avec ce dernier en 2008/2009 en présence du directeur de l'Audit interne, y compris dans le cadre d'entretiens privés.

Aucune nouvelle recommandation relevant de la vérification externe ou interne et portant sur les activités de la Facilité d'investissement n'a été portée à l'attention du Comité de vérification pendant la période concernée. Nous savons que l'Audit interne est en train de finaliser, en collaboration avec la Direction concernée, un Cadre de contrôle interne (CCI) pour la FI. Celui-ci permettra de recenser et d'analyser les contrôles existants, mais aussi d'exprimer des recommandations à des fins d'amélioration. Le Comité de vérification analysera le Cadre de contrôle interne et contrôlera la mise en œuvre des recommandations formulées.

Le Comité de vérification est informé en permanence des cas de suspicion de malversation et des enquêtes en cours concernant les projets de la Banque et notamment les opérations de la Facilité d'investissement. Il a accueilli favorablement le renforcement de l'approche proactive dans les politiques de la Banque (enquêtes proactives, formation du personnel à la détection des signes d'alerte) qui a été décidé cette année.

Cour des comptes européenne : le Comité de vérification a noté que la Cour n'a pas réalisé d'audit concernant la Facilité d'investissement en 2008.

3. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification a examiné les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice 2008, lesquels ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes généraux de la directive européenne applicable.

S'agissant des états financiers de 2008, le Comité de vérification a noté les points suivants :

- Compte de résultat : la Facilité d'investissement a enregistré une perte de 26 millions d'EUR en 2008, contre un excédent de 36 millions d'EUR en 2007, principalement en raison de la dépréciation pour pertes de crédit (voir ci-dessous), tandis que l'augmentation des intérêts et des autres recettes assimilées a été contrebalancée par une réduction de la contribution des États membres aux charges administratives générales.
- Bilan : le total du bilan est passé en 2008 de 1 077 millions d'EUR à 1 145 millions d'EUR.
- Risque de crédit et de taux d'intérêt : à la fin de 2008, l'encours décaissé de la Facilité d'investissement totalisait 765 millions d'EUR, contre 671 millions d'EUR à la fin de 2007.
- Dépréciation : les pertes de valeur sur les prêts et créances à recevoir ont connu une augmentation considérable, passant de 2,7 millions d'EUR en 2007 à 52,7 millions d'EUR. La Facilité d'investissement examine ses prêts et créances à recevoir problématiques à chaque clôture d'exercice pour déterminer si une provision pour dépréciation doit être comptabilisée au compte de résultat. En principe, un prêt est jugé non productif lorsque le délai de paiement des intérêts et de remboursement du principal est échu de 90 jours ou plus et que, dans le même temps, l'administration considère que le paiement de ces sommes est complètement improbable.

Évaluation selon les normes internationales d'information financière (IFRS) : le Comité de vérification a noté que tous les actifs de la Facilité d'investissement étaient évalués conformément au référentiel IFRS ; les prises de participation, notamment, sont évaluées à leur juste valeur, les prêts accordés par la FI en son nom propre sont mesurés au coût restant à amortir selon la méthode de rendement effectif, déduction faite de toute provision pour créance dépréciée ou irrécouvrable, et les produits dérivés sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

4. CONCLUSION

Le Comité de vérification conclut qu'il a rempli ses responsabilités en 2008 et que son travail était équilibré quant à la focalisation de ses efforts, aux sujets abordés et aux moyens mis en œuvre pour obtenir les assurances nécessaires. Le Comité de vérification estime qu'il a été en mesure de mener à bien les tâches relevant de sa mission statutaire dans des conditions normales et sans entraves.

À la lumière de ses travaux et des informations reçues (notamment une opinion sans réserve d'Ernst & Young sur les états financiers et une lettre de représentation de la direction de la Banque), le Comité de vérification conclut que les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice 2008 ont été établis correctement et qu'ils donnent une image fidèle des résultats et de la situation en 2008, conformément aux principes comptables applicables à la Facilité d'investissement.

Se fondant sur ces éléments, le Comité de vérification a signé sa déclaration annuelle le 12 mars 2009.

Le 8 avril 2009

C. KARMIOS, président

O. KLAPPER, membre

G. SMYTH, membre

Ayant participé aux travaux du Comité de vérification en tant qu'observateurs, nous souscrivons au rapport ci-dessus.

E. MATHAY

J. RODRIGUES DE JESUS

D. NOUY



Banque européenne d'investissement

Réponse du Comité de Direction

aux

Rapports Annuels

du

Comité de Vérification

concernant l'exercice financier 2008

RÉPONSE DU COMITÉ DE DIRECTION AUX RAPPORTS ANNUELS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE 2008

1. Structures d'audit et de contrôle de la BEI

1. Dans le contexte de la crise mondiale du crédit, le Comité de direction a pris des mesures destinées à renforcer les structures d'audit et de contrôle interne du Groupe BEI et de la Facilité d'investissement (dénommés collectivement la "Banque"). Des fonctions de contrôle clés, comme la gestion des risques et le suivi et la restructuration d'opérations, ont encore été renforcées, et une attention particulière a été accordée à la mise au point d'un mécanisme de réaction rapide. Le Comité de direction continue de constater avec satisfaction que les procédures et les contrôles internes mis en place à la Banque sont globalement bien conçus et fonctionnent de manière à offrir des assurances raisonnables quant à l'intégrité, à la légalité et à la régularité des transactions et processus sous-jacents.
2. La Banque continue d'encourager le Comité de direction, le Comité de vérification, les auditeurs internes et les réviseurs externes à entretenir des relations mutuellement constructives tout en conservant un degré approprié d'indépendance. Outre l'audit externe annuel des états financiers réalisé conformément aux règles de décharge d'activité prévues par les Statuts, le Comité de direction collabore pleinement avec la Cour des comptes européenne en ce qui concerne l'audit d'opérations ou de fonds qui engagent des ressources budgétaires de l'UE et qui sont mis en œuvre ou administrés par la Banque. Certaines activités que la Banque mène au titre d'accords de partenariat sont également soumises à l'examen séparé des réviseurs externes. Les différentes procédures d'audit requises dans le cadre de certaines émissions obligataires et l'interaction régulière du Comité de vérification avec les réviseurs externes montrent que, de fait, la Banque est soumise à des vérifications indépendantes approfondies aussi bien dans le courant de l'année qu'en fin d'exercice.
3. La Banque a répondu rapidement aux demandes du Comité de vérification concernant des sujets variés – mais principalement en relation avec la gestion des risques – et ses services ont continué de soutenir le travail du Comité de vérification en coopérant avec lui.
4. La Banque s'engage à identifier et à mettre en œuvre les "meilleures pratiques" généralement acceptées dans le secteur bancaire et continue de se soumettre volontairement aux principales obligations imposées par la réglementation bancaire de l'UE et les politiques communautaires connexes. Si le traité de Lisbonne est ratifié, la Banque devra veiller à assumer ses responsabilités en matière de bonnes pratiques bancaires. Le Comité de direction attend avec intérêt le document de référence du Comité de vérification à cet égard.

2. Évolution au sein de la Banque et de la Facilité d'investissement en 2008-2009

2.1 Activités opérationnelles

Plan d'activité de la Banque (COP) 2009-2011 – Réaction face à la crise mondiale

5. La fin de l'année 2008 a été marquée par la paralysie du marché mondial du crédit et l'annonce d'une profonde récession économique en Europe comme partout ailleurs dans le monde. Dans le PAB 2009-2011¹ et pour tenir compte du plan européen de relance défini par l'ECOFIN en décembre 2008, la Banque s'est engagée à répondre aux attentes et aux demandes de ses gouverneurs, qui reflètent les besoins des États membres et de la société au sens large. Ce faisant, elle verra ses emprunts ainsi que ses signatures et décaissements de prêt enregistrer une hausse sans précédent, mais elle devra également veiller à maintenir, pour toutes ses activités, un niveau de qualité et de valeur ajoutée au moins égal à ce qu'elle proposait jusque-là.

<p>Pour toute question concernant le présent document, prière de s'adresser à M. R. Jacob, directeur général, direction générale de la stratégie, tél. : 4379 82159, mél. : r.jacob@bei.org</p>
--

¹ En décembre 2008, le Conseil d'administration a approuvé le PAB 2009-2011 et l'augmentation du capital de la BEI de 67 milliards d'EUR.

6. La Banque n'entend pas relâcher sa vigilance dans sa position actuelle : elle veut au contraire relever les défis et faire face aux risques accrus inhérents à la mise en œuvre du PAB, et ce en s'appuyant sur des plans élaborés par un groupe de travail constitué de représentants de toutes les directions, qui en assurera également le suivi. Ces plans visent les objectifs suivants :
- recentrage accru sur les priorités, et ce dans toutes les directions ;
 - mobilisation de ressources suffisantes dans les domaines critiques ;
 - rationalisation des processus, notamment ceux qui ont un impact majeur sur la mise en œuvre du PAB, tels que les processus de prêt et de prise de décisions ;
 - renforcement du suivi de certains risques (encours, liquidités et capital).
7. Des dispositions ont rapidement été prises pour constituer d'autres groupes de travail inter-directions dans le but de fluidifier la communication et de permettre une grande rapidité de réaction en période d'instabilité des marchés financiers.
8. Bien qu'à un coût plus élevé que par le passé, la Banque a réussi à lever un volume record de ressources durant les quatre premiers mois de 2009. Au début du mois de mai, le volume de ses emprunts sur les marchés des capitaux se montait à 50 milliards d'EUR. Toutefois, d'après les perspectives actuelles du marché, la Banque n'est absolument pas assurée de pouvoir se procurer des ressources suffisantes de manière durable ; l'évolution des coûts d'emprunt demeure également très incertaine.
9. L'un des plus grands défis que la BEI est amenée à relever depuis le début de l'année est la gestion du décalage entre les échéances des nouveaux prêts et celles des emprunts, les investisseurs faisant preuve d'une préférence marquée pour les placements financiers à court terme. Dès lors que certains investisseurs se sont de nouveau montrés plus disposés à prendre des risques, la Banque a délibérément et progressivement réorienté son activité vers des émissions à plus longue échéance, se positionnant ainsi parmi les tout premiers émetteurs à relancer l'activité d'émission à long terme sur les marchés européens.
10. La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé le 7 mai dernier que la BEI avait été acceptée en tant que contrepartie habilitée à accéder aux liquidités de l'Eurosystème compte tenu du rôle qu'elle joue dans le soutien à l'économie européenne. Cette annonce a été bien accueillie par les marchés. En attendant l'entrée en vigueur de cet accord en juillet prochain, le cadre et les instruments de mise en œuvre sont en cours d'élaboration.
11. Les dispositifs spécifiques liés à la gestion du risque de crédit comprennent, sans toutefois y être limités :
- la suspension des investissements comportant le plus de risques et le durcissement des critères de sélection des investissements ;
 - une analyse plus précise des actifs sous-jacents des produits de titrisation (titres adossés à des actifs, billets de trésorerie adossés à des actifs ou titres adossés à des créances hypothécaires), qui fasse modérément appel aux évaluations externes des agences de notation ;
 - le suivi des performances des marchés ;
 - la réduction de la durée des investissements ;
12. La Banque continue par ailleurs de rationaliser ses processus et ses procédures afin d'utiliser ses ressources plus efficacement, et cherche à optimiser la mobilité interne pour garantir la disponibilité de ressources dans les secteurs critiques. Une procédure accélérée de recrutement et une offre de formation adéquate aident les différents départements à faire face à l'augmentation de la charge de travail et, éventuellement, à s'adapter à de nouveaux produits.

13. Le Comité de direction est convaincu qu'avec de telles mesures, le Groupe BEI peut, tout en oeuvrant à la réalisation des objectifs prioritaires de l'UE, renforcer son soutien à l'économie réelle (i) en garantissant la disponibilité de ressources pour pouvoir octroyer rapidement des prêts de montant plus élevé ou plus innovants dans des secteurs et région prioritaires ou particulièrement vulnérables, (ii) en élaborant de nouveaux instruments financiers², (iii) en gérant correctement les risques, (iv) en adoptant une approche socialement responsable (voir § 22) et (v) en utilisant efficacement les systèmes et les ressources. La Banque continuera également à rechercher des possibilités de partage des risques et des ressources au travers d'un resserrement de la coopération avec la Commission et les bailleurs de fonds à long terme de l'UE.
14. Ces différentes mesures répondent également à une recommandation antérieure du Comité de vérification en faveur d'une analyse systématique des risques. Les différentes analyses effectuées par la Banque et les mesures concrètes prises pour prévenir un impact négatif de la crise sur ses activités ont régulièrement fait l'objet d'une présentation actualisée au Comité de vérification.

Réalisation des objectifs 2008 tels que fixés dans le PAB 2008-2010

15. Dans ce contexte pourtant difficile, pratiquement tous les objectifs du PAB pour 2008 ont été atteints. Les signatures de prêts ont notamment enregistré une hausse de 21 %, s'établissant à 57,6 milliards d'EUR contre 47,8 milliards d'EUR en 2007. Cette augmentation s'est accompagnée d'un accroissement sensible des décaissements (12 %), qui sont passés de 43,4 milliards d'EUR en 2007 à un niveau record de 48,6 milliards d'EUR en 2008.

Mandats extérieurs

16. Un jugement récent de la Cour de justice a annulé la décision du Conseil concernant les mandats de prêt extérieurs de la BEI. C'est pourquoi, tout en maintenant les effets de la décision originale du Conseil pour une période de 12 mois (jusqu'au 6 novembre 2009), les présidents du Parlement, de la Commission et du Conseil européens sont parvenus au consensus suivant : tandis qu'une nouvelle codécision, fondée sur la nouvelle base juridique double requise par la Cour de justice, devrait être prise avant avril 2009, le débat de fond sur les mandats eux-mêmes se déroulera dans le cadre de leur examen à moyen terme, qui doit se terminer le 30 avril 2010. À cette date, la Commission soumettra une nouvelle proposition pour codécision au Parlement et au Conseil européens. Les services de la Banque suivront de près l'évolution de ce dossier à la Commission, au Conseil et au Parlement. Dans l'intervalle, ils poursuivront leurs activités selon la pratique habituelle, tout en se tenant prêts à mettre en œuvre les nouvelles orientations relatives aux mandats extérieurs qui seront issues de la procédure de codécision.

Nouvelle stratégie concernant les PME

17. Le Groupe BEI a adopté une série de réformes pour simplifier ses produits de financement à l'intention des PME et développer considérablement ses prêts aux partenaires bancaires, sur les plans quantitatif et qualitatif. Pour améliorer l'accès des PME aux financements de la Banque, la nouvelle initiative prévoit un allègement de la procédure d'intermédiation, ce qui permettra aux banques partenaires de diminuer leurs coûts et de transférer aux entreprises concernées une plus grande part de la valeur ajoutée financière créée par la BEI. Une formule similaire et complémentaire est en cours d'élaboration pour les entreprises de taille intermédiaire – entreprises dont la taille et le stade de développement les situent entre les PME (au sens de la Commission : effectif inférieur à 250 personnes) et les grandes entreprises. Simplification, modernisation, partage des risques et transparence sont les quatre aspects de la nouvelle gamme de produits de la BEI pour les PME, et les mêmes principes président à l'élaboration de l'offre pour les entreprises de taille intermédiaire.

² La mise au point de nouveaux produits est surveillée par le Comité des nouveaux produits.

18. Le succès de la nouvelle stratégie concernant les PME, qui a déjà fait ses preuves au second semestre de 2008, s'explique également par la transparence accrue affichée par la Banque, qui permet une communication plus efficace et une meilleure couverture médiatique de ses initiatives.

2.2 Autres activités de gestion des risques

19. La Banque a pris note des recommandations formulées par le Comité de vérification au sujet de la conformité avec Bâle II et a affecté du personnel supplémentaire (qui devrait être mis à disposition avant la fin de l'année) à l'attribution de notes internes aux transactions garanties et aux opérations avec le secteur public ; s'agissant des opérations plus risquées, les notes sont déjà attribuées. Par ailleurs, la Banque continue de coopérer avec l'instance de contrôle bancaire de la place de Luxembourg, dont elle suit les recommandations, en collaboration avec le Comité de vérification.
20. La Banque se félicite du dialogue mené avec le Comité de vérification sur la question des grands encours bancaires et mettra en œuvre les recommandations du Comité dans ce domaine, notamment celles concernant l'analyse contextuelle et la révision plus fréquente des limites ainsi que l'analyse des fonds propres de ses contreparties.
21. En avril 2008, suite à une consultation du public en bonne et due forme, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique destinée à éviter et prévenir tout acte de corruption, fraude, collusion, coercition, blanchiment d'argent et financement du terrorisme dans les activités de la Banque. Cette politique, qui sera mise à jour tous les trois ans, a conduit à la signature, avec la Cellule luxembourgeoise de renseignement financier, d'un protocole d'accord portant sur le signalement des allégations de blanchiment de capitaux ou d'activités de financement du terrorisme. En juillet 2008, un protocole d'accord sur le mécanisme de traitement des plaintes de la BEI a été signé avec le médiateur européen. Au début de 2009, une politique de signalement a par ailleurs été mise en place et le Comité de direction remercie à cet égard le Comité de vérification d'accepter de recevoir les signalements en dernier ressort.

2.3 Autres activités

Normes environnementales et sociales

22. Les résultats d'une consultation publique ont donné lieu en 2008 à la révision de la Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale. Le texte actualisé souligne beaucoup plus nettement le caractère urgent des problèmes de changement climatique, élargit la dimension sociale du développement durable et reconnaît en outre l'importance de la biodiversité.

Ressources humaines

23. Afin de s'assurer que la Banque disposera de ressources en personnel suffisantes pour répondre à l'accroissement du volume et de la complexité de ses activités (une préoccupation soulignée par le Comité de vérification et partagée par le Comité de direction), RH axera ses efforts sur des initiatives orientées notamment vers : (a) une meilleure anticipation des besoins grâce à une planification triennale des ressources, parallèle au cycle de planification des activités, (b) la promotion de la diversité au niveau du recrutement et de la mobilité interne, (c) la mise en place de nouveaux canaux de recrutement tels que le programme "jeunes diplômés" et la possibilité de recruter localement des agents pour les bureaux extérieurs, et, enfin, (d) la simplification des procédures de recrutement, l'amélioration des outils d'évaluation et un soutien accru aux managers dans la sélection de leur personnel.
24. En mars 2009, RH est parvenu à un accord avec les représentants du personnel concernant la réforme des salaires et des pensions.

Communication

25. Au moment où les Européens émettent des doutes sur la solidité du système financier lui-même, il convient de mettre l'accent sur la stabilité, sur les avantages que leur apportent les interventions de la BEI et sur les actions concrètes que celle-ci entreprend (amélioration et renforcement du soutien aux PME, notamment) pour faire face à la crise du crédit. Il n'est par conséquent pas étonnant que la Banque ait suscité un intérêt sensiblement accru l'an dernier de la part des médias, des organisations de la société civile et du grand public.
26. La stratégie et le plan d'action de la Banque en matière de communication ont été mis à jour et étoffés pour 2009, afin d'améliorer encore la communication externe à tous les niveaux appropriés, de protéger la réputation du Groupe BEI et d'assurer la solidité de son assise juridique en matière de divulgation d'informations. Le plan d'action sera également communiqué au Comité de vérification.

Technologies de l'information

27. Les ressources et les systèmes informatiques sont actuellement réorganisés de manière à répondre à l'accroissement de la complexité et du nombre des nouveaux mandats et initiatives de la Banque. Cette réorganisation est également rendue nécessaire par le fait que, même si les systèmes informatiques de la BEI sont fiables, les coûts d'exploitation ont représenté une part de plus en plus importante des dépenses consacrées aux technologies de l'information ces dernières années, aux dépens des investissements directs dans les applications opérationnelles.
28. Le Comité de direction est pleinement conscient que les applications opérationnelles nouvelles et existantes doivent s'adapter à l'évolution stratégique de la Banque et permettre d'améliorer l'efficacité des processus afin d'apporter une valeur ajoutée. Lors de l'installation d'une nouvelle version de l'un des principaux logiciels informatiques dans le courant de 2008, les mesures prises ont permis de préserver l'intégrité des données d'information financière.
29. En 2008, une nouvelle stratégie en matière de technologies de l'information (IT) a été élaborée, qui met l'accent sur les aspects suivants : liaison avec les objectifs stratégiques de la Banque et les activités opérationnelles qui y sont associées ; ajustement de la structure de gouvernance du département IT ; exploitation des synergies informatiques à l'échelle du Groupe BEI ; application des normes standard, présentant un bon rapport coût/efficacité, dans les domaines où la Banque n'a pas besoin d'innover ; et optimisation des ressources en personnel d'IT pour assurer la réalisation de contrôles internes adéquats.
30. La nouvelle stratégie informatique se traduira par une évolution, en termes relatifs, des dépenses de personnel, d'équipement et de fonctionnement consacrées au département IT au cours de la période 2009-2011.

2.4 Facilité d'investissement (FI)

31. Les activités au titre de la Facilité d'investissement (FI) bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2008, date de l'entrée en vigueur de l'Accord de Cotonou révisé et du protocole financier associé, d'une dotation en capital supplémentaire de 1,1 milliard d'EUR ; par ailleurs, la Banque est autorisée à prêter 2 milliards d'EUR au maximum sur ses ressources propres au cours de la période 2008-2013.
32. La Banque va encore davantage orienter sa stratégie sur les infrastructures et le développement des services financiers, qui sont les principaux leviers d'une croissance économique durable dans la région et de l'expansion du secteur privé – deux axes majeurs du mandat de Cotonou. S'agissant des infrastructures, la BEI continuera de concentrer résolument son activité sur les projets particulièrement bénéfiques pour le développement, notamment sur les grandes infrastructures d'énergie et de transport, ainsi que dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Le déploiement de nouveaux instruments financiers au titre de la FI se poursuivra. Globalement, la Banque concentrera ses efforts sur des projets qui favorisent la coopération avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ainsi que la croissance et le développement durable.

33. L'enveloppe prévue pour l'assistance technique dans l'Accord de Cotonou révisé va apporter une valeur ajoutée significative à l'activité de la Banque dans les pays ACP en lui permettant de participer plus activement à la préparation des projets, soit dans le secteur financier (microfinance, par exemple), soit pour des grands projets d'infrastructures, ce qui contribuera à étoffer la réserve de projets de qualité.
34. Globalement, au cours de la période 2009-2010, le défi pour la BEI sera de trouver un équilibre adéquat entre le volume de prêts et l'importance de la contribution des projets au développement, en tenant compte de l'impact de la crise financière actuelle dans les pays en développement.